

Compte-rendu du Comité du 7 décembre 2016 (St Paul d'Espis)

Monsieur le président cède la parole à M Francis Déjean, maire de St Paul d'Espis pour le traditionnel mot de bienvenue.

Celui-ci met en avant la nécessité de syndicat intercommunal fort pour l'aménagement du territoire des communes rurales et souhaite à l'ensemble des délégués une bonne réunion.

Monsieur le président présente ensuite Elodie Jeurissen, responsable administrative et financière du syndicat qui prendra ses fonctions à partir du 2 janvier 2017.

Elodie Jeurissen complète ensuite sa présentation devant l'assemblée.

La séance est alors ouverte sur l'approbation du compte rendu de la réunion du comité précédent en date du 7 septembre dernier.

Le compte-rendu, disponible sur le site du smep à l'adresse suivante :

http://smep.fr/administrator/fichier/Compte-rendu_07092016.pdf

est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 Finances

A. Tarifs 2017

En tenant compte du tableau d'évolution des tarifs présentés lors du comité du 7 septembre et en intégrant l'emprunt proposé en commission Finances, les tarifs proposés aux membres du syndicat doivent évoluer légèrement pour l'année 2017.

Après la présentation par le président de la nécessité de cette évolution pour l'année 2017, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité l'évolution de ces tarifs.

Ils sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://smep.fr/articles.php?id=2>

A retenir principalement, le montant de l'abonnement de 65 € HT par an et le prix au m3 de 1,25 € HT (prix au m3 inchangé depuis 2013).

B. Emprunt

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de contracter un emprunt de 6 000 000.00€ sur 25 ans pour équilibrer le budget investissement 2017.

Cet emprunt couvrant les travaux de l'usine de Malause et des travaux de renouvellement de Réseau.

Trois organismes bancaires ont fait des propositions sur les 6 Millions d'euros et sur la durée souhaitée : le Crédit Agricole, le Crédit Foncier et la Caisse des dépôts.

- Crédit Agricole 6 000 000 € sur 25 ans au taux de 1,50 %
- ✓ Caisse des dépôts 6 000 000 € sur 25 ans au taux de 1,57 %
- ✓ Caisse des dépôts 6 000 000 € sur 25 ans au taux de 1,57 %

- ✓ Caisse d'Epargne 6 000 000 € sur 25 ans au taux de 1,15 %

Monsieur Le président propose donc de conclure un emprunt de 6 000 000 € sur 25 ans à un taux de 1,15 % avec la Caisse d'Epargne.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Le Président, le Comité syndical approuve à l'unanimité la conclusion de cet emprunt avec la Caisse d'Epargne;

C. Décisions modificatives

Les deux décisions modificatives qui devaient être abordées lors de la séance n'ont plus lieu d'être.

- Ainsi pour l'usine de Malause :

Le budget 2016 prévoyait un montant de 1 430 575,41 € HT, les dépenses se montent suite à la situation N°4 reçue la semaine dernière à un peu plus de 1 300 000 € HT. La situation N° 5 (environ 500 000 € HT) qui devaient comprendre le coulage complet du radier n'étant pas encore à l'ordre du jour ; la décision modificative n'est plus à l'ordre du jour.

- Pour les redevances Agences de l'Eau :

Les dépenses se situant au chapitre 11 d'après la perception, la décision modificative ne s'impose pas.

D. RIFSEEP

Monsieur le président présente les modifications qui doivent intervenir au 1^{er} janvier 2017 pour le régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale (6 agents concernés sur les 18 que compte le SMEP).

Il détaille les conditions du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Le Président, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'instauration du nouveau régime indemnitaire;

E. Intégration Résultats biens et subventions du syndicat de St amans de pellagal montbarla (Compte administratif, Actifs)

Monsieur le président présente aux membres du comité syndical, les résultats enfin connus du compte administratif de l'ex Syndicat des eaux de St Amans de Pellagal/Montbarla.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 50 550,26	G 68 291,17	G-A 17 740,91
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 37 388,58	H 13 338,58	H-B -24 050,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 46 588,23 (si excédent)	I 46 588,23 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 44 429,99 (si excédent)	J 44 429,99 (si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 87 938,84	Q= G+H+I+J 172 647,97	=Q-P 84 709,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 50 550,26	= G+I+K 114 879,40	64 329,14
	Section d'investissement	= B+D+F 37 388,58	= H+J+L 57 768,57	20 379,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 87 938,84	= G+H+I+J+K+L 172 647,97	84 709,13

Le syndicat de St Amans de Pellagal/Montbarla à fusionner avec le SMEP au 01/01/2016.

Monsieur le président cède la parole à M Jean-Paul Richard ex président du syndicat de St Amans aujourd'hui membre du bureau du SMEP pour présenter les actifs du Syndicat de St Amans de Pellagal/Montbarla.

Ceux-ci fait, ils précisent aux membres du comité qu'il faut délibérer sur l'intégration des résultats ainsi que l'intégration des biens et des subventions.

Après avoir entendu ces précisions, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité l'intégration des résultats, des biens et des subventions du syndicat des eaux de St amans de Pellagal/Montbarla.

F. Admissions en non valeurs

Monsieur le Président expose à l'Assemblée le montant des admissions en non valeurs des années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 dont le montant s'élève à 17 873.88 € TTC.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Président pour annuler la créance d'un montant de 16 565.98€ TTC suivant les états détaillés annexés à la présente délibération.

G Dégrèvements pour les abonnements communaux

Monsieur le Président propose la mise en place d'un tarif spécifique envers les communes victimes de fuites suite à la demande de certains élus.

Monsieur le Président propose des axes de réflexions sur le tarif qui pourrait être appliqué, les conditions dans lesquelles ce tarif s'appliquerait (transformation technique du système de distribution), le nombre de compteur qui serait concerné, et le nombre de fois pour lesquelles ce tarif pourrait jouer.

Après en avoir délibéré le comité syndical propose :

- d'appliquer un tarif de 0.51€/ m³ qui correspond au prix de revient moyen production/transport du m³ d'eau dans les communes. Seuls les m³ au dessus de la consommation de référence de l'année antérieure seront facturés à ce tarif de 0.51€.

- d'assujettir la mise en place de ce tarif préférentiel à la modification du système de desserte de l'eau mise en place d'un robinet temporisé.

- de limiter l'application de ce tarif à un compteur par commune et tous les 5 ans uniquement.

- d'inscrire cette décision dans le règlement du SMEP.

Cette résolution est adoptée avec 36 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

2 Travaux:

Marché à Bons de commande

Monsieur le Président, pour parvenir à réaliser les travaux importants prévus en 2017 (réhabilitation de réseaux difficiles et de gros diamètres), propose la mise en place d'un marché de travaux à bons de commande sur 3 années avec un minimum 1 500 000€ et 3 000 000€ maximum. Pour permettre la mise en place de ce marché (CCAP, CCTP, bordereaux des prix) il propose de lancer une consultation des maîtres d'œuvre.

Après avoir entendu ces explications, les membres du comité approuvent à l'unanimité la réalisation d'un marché de travaux à bons de commande.

Modification au puits d'exhaure à Malause réalisation d'un mât oscillant.

Monsieur le Président expose à l'assemblée:

- Qu'il est nécessaire d'intervenir sur le puits d'exhaure à Malause suite aux travaux sur la future usine de traitement ;
- Que pour le personnel du SMEP les interventions dans ce puits avec ses 14 m de profondeur sont très dangereuses;
- Que le devis de réalisation de travaux de mise en sécurité présenté par OTV est supérieur à 330 000€
- Qu'il existe une solution différente avec la mise en place d'une prise d'eau sur la Garonne indépendante de la prise d'eau sur le canal ;
- Que pour pouvoir faire un choix de réhabilitation il convient de lancer une consultation de travaux ;
-

Qu'en conséquence, il propose au Conseil Syndical de lancer une consultation globale (génie civil et prise d'eau) sur cette nouvelle solution.

Le comité syndical après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour une solution alternative de modification du puits d'exhaure.

Monsieur le président a ensuite porté à la connaissance des membres du comité syndical les informations suivantes :

Présentation des travaux réalisés et à venir

Monsieur le président cède la parole à M Alain Salles président de la commission Travaux pour la présentation des travaux en cours et à venir sur le territoire du SMEP.

Monsieur Salles remercie le président et indique ensuite à l'assemblée les travaux en cours sur la commune de Brassac réalisés par les équipes du SMEP, il fait part d'un premier bilan réalisé au sein de la commission travaux ;

Bilan qui a mis en valeur le travail des équipes du SMEP et la forte proportion des investissements Réseaux sur les problèmes « d'Eaux Rouges ».

M Salles a ensuite fait un point sur les travaux de construction de la nouvelle usine de traitement d'eau potable de Malause.

Quelques photos du chantier sont visibles à l'adresse suivante : <http://smep.fr/articles.php?id=97>

Une visite sera organisée à destination des délégués dans la fin du mois de janvier lorsque les voiles seront tous coulés.

Monsieur Salles précise ensuite que des travaux de réhabilitation d'ouvrage seront entamés dès le mois de janvier 2017 sur les châteaux d'eau de Piac(St Paul d'Espis), Grand Roger (Gasques) et Buffevent (Malause).

Ce sont les entreprises RESINA et Chaudronnerie Port Sud qui ont été désignées par la Commission d'appel d'offres pour réaliser ces travaux.

Monsieur le président a ensuite porté à la connaissance des membres du comité syndical les informations suivantes :

Décisions du Bureau

A. Renouvellement véhicules

Pour 2017, 4 véhicules seraient à renouveler :

Par ordre de nécessité de renouvellement

✓ Camion plateau Iveco 3,5T un peu plus de 100 000 kms valeur résiduelle 4 000 € HT (proposée constructeur) .

Depuis son achat en 2008, l'utilisation du véhicule et la qualification des chauffeurs ont évolué. Le plateau n'est plus adapté au transport de matériaux de remblaiement (surcharge) l'idéal serait d'évoluer sur un format supérieur (4,5 à 7,5 T) avec tri-benne .4 agents ont aujourd'hui le permis poids lourds.

A titre d'exemple un Renault 4,5 T 150 Cv tri benne est proposé aujourd'hui à 33 200 € HT (800 € par mois en location full assistance)

- ✓ Peugeot Expert 2008 160 000 kms valeur de reprise 4200 € (proposée constructeur)
- ✓ Renault Kangoo 2007 112 000 kms valeur de reprise 4 000 € (estimée internet)
- ✓ Peugeot 208 2013 107 000 kms valeur reprise 6 000 € (estimée internet)

Les 4 véhicules cités représentent en 2016, environ 85 % des dépenses « entretien garage ».

Après avoir entendu le détail ci-dessus et en avoir débattu, le bureau a décidé de lancer une consultation pour le remplacement des quatre véhicules.

B. Aménagement des bureaux

Le président présente au bureau la nécessité de réaménager le siège du syndicat, dans les contraintes déjà listées, il cite en particulier les suivantes :

- ✓ Modernisation et confidentialité de l'accueil des abonnés
- ✓ Amélioration de l'accès au siège avec séparation abonnés et agents
- ✓ Formalisation des parkings abonnés
- ✓ Espace de travail pour chaque agent
- ✓ Amélioration de l'espace de rangement Atelier
- ✓ Accessibilité aux handicapés

Les Bureaux du SMEP étant classés ERP (Etablissement Recevant du Public) , Monsieur le Président rappelle l'obligation de passer par la commission de sécurité et accessibilité.

Il propose de lancer une consultation de maîtres d'œuvres en deux tranches. Une tranche ferme APS (avant Projet Sommaire) avec enveloppe financière et une tranche conditionnelle pour la réalisation des travaux. Cette tranche conditionnelle sera affirmée par le conseil syndical suivant les solutions proposées et leurs coûts.

Après débat, le bureau a été favorable à cette proposition et a demandé à Monsieur le président de consulter des maîtres d'œuvre.

Séance levée à 16h30